Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-09_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 09-05-2026-CM : Création d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) : cadre de la démarche

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. A l'initiative de la commune, ce projet est fondé sur une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le PEdT est un outil qui mobilise toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui. Aujourd'hui le PEdT dit de deuxième génération doit prendre en compte les accueils ALSH sur les temps de vacances et permettre une passerelle avec le collège. L'objectif est de développer une offre éducative périscolaire de qualité et en cohérence avec les enseignements scolaires et de faire ainsi du mercredi et des vacances scolaires un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant.

Deux groupes de travail, un sur chaque école publique de la commune : Albert Jacquart et La Vigie vont être mis en place à la rentrée scolaires 2026. Ils seront composés d'enseignants, d'animateurs, d'agents

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-09_05_2026_CM-DE

de la restauration scolaire, de représentants d'associations jeunesses, de parents d'élèves, de membres du conseil municipal des enfants mais aussi accompagnés ponctuellement de partenaires extérieurs comme jeunesse et sport.

Le premier objectif consiste en la réalisation d'un bilan de l'accueil des enfants sur le territoire et de dégager deux grands objectifs de travail pour aboutir à des projets d'animations cohérents. Simultanément, le travail sur l'alimentation et particulièrement la restauration collective se poursuit, (construction d'une cuisine centrale devant desservir les écoles et les résidences autonomies de la commune au deuxième semestre 2028). L'alimentation et le plan alimentaire feront partie intégrante du PEdT.

Un COTEC et un COPIL valideront les différents travaux des groupes et garantiront une équité territoriale. Le travail devra aboutir à la concrétisation d'un projet éducatif de territoire en fin d'année 2027, début d'année 2028.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.551-1 relatif aux activités périscolaires organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D.521-12 et R.551-13 relatifs au Projet Éducatif Territorial ;

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 22 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le cadre de travail pour aboutir au Projet Educatif de Territoire pour notre commune.

Un COTEC et un COPIL seront créés pour mener à bien un projet éducatif de territoire en début d'année 2028.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor